



# ACCORDS COLLECTIFS

## TEMPS DE TRAVAIL

**Augmentation du contingent d'heures supplémentaires, taux de majorations, forfaits jours, organisation du temps sur l'année... augmentation du temps de travail quotidien quotidienne... Les entreprises ont aujourd'hui la faculté d'adapter le cadre légal à leur organisation par accord d'entreprise.**

Une équipe composée d'un juriste et d'un consultant, pour vous aider à structurer votre organisation de travail :

- de façon dérogatoire :
  - Aux durées quotidiennes du travail
  - Au contingent d'heures supplémentaires
  - Temps partiels modulés
- Pour identifier les modalités d'organisation adaptées :
  - Travail hebdomadaire, jours RTT
  - Cycle
  - Annualisation du temps de travail...
- Pour permettre les dispositions contractuelles appropriées :
  - Forfaits en jours, forfaits en heures
  - Temps partiels intermittents...

## OBLIGATIONS LEGALES

**La loi impose de nombreuses négociations collectives sous peine de sanctions financières pour les entreprises de plus de 50 salariés.**

Nous assurerons pour votre compte :

- L'élaboration des rapports annuels nécessaires aux consultations des représentants du personnel
- L'accompagnement lors des négociations avec les délégués syndicaux
- La préparation d'un projet adapté à la politique de l'entreprise en matière :
  - D'égalité professionnelle
  - De pénibilité
  - Contrat de génération

**MEDIATON CONSEIL, c'est aussi :**

- La formation continue
- La santé au travail
- La paye
- La GEPC

### Une équipe de professionnels à votre écoute :

- Une forte expérience depuis 15 ans
- Plus de 800 accords collectifs
- Une approche pragmatique
- Des praticiens au langage clair

### Un diagnostic préalable

- Une analyse de vos besoins en matière d'organisation du travail
- Une mise en conformité des dysfonctionnements observés

### Un principe de dialogue social en vue d'une solution durable

- Une présentation du cadre légal à l'ensemble des interlocuteurs
- La présentation d'un projet d'organisation du travail
- Un appui technique sur les questions posées au cours des négociations
- L'accompagnement durant les négociations
- La présentation d'un projet d'accord conforme aux souhaits de l'entreprise et aux exigences légales
- L'assistance pour les procédures administratives

**NICE**  
Porte de l'Arénas -C-  
455 Promenade des Anglais  
06299 NICE Cedex 03  
Tél. : 04 92 29 00 05  
accueil@mediationconseil.fr  
Numéro de déclaration d'existence DIRECCTE  
PACA 93060417106

**PARIS**  
Immeuble Kerria N°1  
14, Avenue du Québec  
BP 90235  
91943 VILLEBON COURTABOEUF cedex  
Tél. : 01 69 07 01 79  
Mobile : 06 45 79 44 20  
accueil@mediationconseil.fr

